


Vu pour être annexé à la délibération
en date du 3 octobre 2012



- Limite de zone
- ▨ Espaces Bâties Classés (EBC)
- ▨ Emplacement Réserve (ER)
- ▨ Zone de risque
- Monuments historiques
- ★ Eléments archéologiques reconnus par la DRAC au titre de l'article R.625
- Périphérie de projet de zonage archéologique
- Article L.111, 1-4 du Code de l'Urbanisme (Zonisme)
- Article L.111, 1-4 du Code de l'Urbanisme (Aménagement Dupont) (Zonisme)
- Changement de destination
- Bâtiements affectés au titre de la Loi Paysage (art. L. 125-17)

Liste des Emplacements Réservés

n°	Banlieue	Objet	Parcelles concernées	Superficie en m²
1	Commune	Création d'une voie de liaison	957 - 802 - 904	205
2	Commune	Création d'une voie de desserte	138	2127
3	Commune	Espaces vert et station Nord Sud (réseau)	138	1683
4	Commune	Création d'une voie de desserte (Emprise 40)	74 - 214 - 212	2575
5	Commune	Emplacement de la voie	965 - 866 - 967 - 968 - 970 - 973 - 974 - 977 - 1240 - 7245 - 1241	269
6	Commune	Création d'une voie de desserte	1241 - 743 - 1135 - 1137	547
7	Commune	Création d'un parc public	1246 - 1297 - 1397	2199
8	Commune	garagements autours	12718	511
9	Commune	garagements autours	868	28
10	Commune	Création d'une voie de desserte (Emprise 40)	215	403
11	Commune	Création d'une voie de desserte	189 - 200 - 201 - 202 - 203a - 203b - 204 - 205 - 207 - 208 - 209	2891
12	Commune	Aménagement d'une station car	147 - 448	104